

## Délibération du Conseil municipal du 23 septembre 2021

Convocation et affichage : le 08/01/2021	
Affichage Procès-verbal : le 15/01/2021	
Nombre de conseillers en exercice : 23	
Présents : 18	Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 23 septembre 2021 à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Saint Ives, sous la présidence de Monsieur Joseph LE MÉROUR, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Joseph LE MÉROUR, Muriel LE MEROUR, Claude TANIQUO, Jacqueline HUGOT, Claude LEBERTRE, Majo LE ROUX-LE PAGE, Jacques SANQUER, Maryvonne LE FLOCH, Thierry BETRANCOURT, Gilles LE ROY, Marine BROGLIN, Xavier MENESGUEN, Laurent JULIEN, Edith GUELLEC, Johanne PASQUET, Christiane LAGADIC, Michèle CALVEZ, Raymond POUDOULEC.

Absents excusés : M. Christian BLAIZE a donné pouvoir à Mme Michèle CALVEZ, M. Bertrand MARTIN a donné pouvoir à M. Thierry BETRANCOURT, Mme Monique HERRY a donné pouvoir à M. Claude LEBERTRE, Mme Servane LE ROY a donné pouvoir à Mme Johanne PASQUET.

Secrétaire de séance : Mme Johanne PASQUET

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Désignation du secrétaire de séance CGCT L2121-15) : Mme Johanne PASQUET

A l'unanimité

### Ordre du jour

- 21-75 SDEF : convention financière Eclairage Public n° EP OUV533 - Rue des Pins
- 21-76 Sté CINETEVE : convention de mise à disposition pour le décor « Camaret-Sur-Mer »
- 21-77 Tableau des effectifs : ouverture de postes
- 21-78 Subvention exceptionnelle au CCAS
- 21-79 Telgruc-sur-Mer : convention de subventionnement micro crèche Ti Bidoc'hig
- 21-80 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)
- 21-81 Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)
- 21-82 Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil municipal au Maire

Délibération n° 21-75 | 1.5 Transaction... (convention) | Reçu en Préfecture le 27/09/2021 – ID 029-212900229-20210923-DEL2175-DE

### **SDEF : convention financière Eclairage Public - n° EP OUV533 - Rue des Pins**

Monsieur le Maire présente la convention financière relative aux travaux d'éclairage public Rue des Pins pour la rénovation d'un point lumineux. Le montant de la participation communale s'élève à 4.500 € pour un montant de travaux estimé à 5.250 € H.T.

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi	
Rénovation mât+lanterne	5 250,00 €	6 300,00 €	50% HT dans la limite de 1500€ HT mât+lanterne (1 mât/lanterne)	750,00 €	<b>4 500,00 €</b>	0,00 €	131
<b>TOTAL</b>	5 250,00 €	6 300,00 €		750,00 €	<b>4 500,00 €</b>	0,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à signer avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement) du Finistère la convention financière « Opération : EP-OUV 533 » pour la Rue des Pins.

Délibération n° 21-76 | 1.5 Transaction... (convention) | Reçu en Préfecture le 27/09/2021 – ID 029-212900229-20210923-DEL2176-DE

### **Sté CINETEVE : convention de mise à disposition pour le décor « Camaret-Sur-Mer »**

Monsieur le Maire présente la convention à intervenir avec la Sté CINETEVE pour la mise à disposition de décor « Camaret-sur-Mer ». La commune de Camaret sur mer met à la disposition de la société CINETEVE pour le tournage de la série intitulée provisoirement ou définitivement « L'ÎLE PRISONNIÈRE », réalisée par Elsa BENNETT & Hippolyte DARD les lieux et accessoires des lieux, et ceci, dans les conditions fixées par la convention. Les lieux de tournage sont le bunker situé près du

musée du Mémorial international de la bataille de l'Atlantique et Port de Camaret sur mer, ils sont mis à disposition pour le tournage de certaines séquences de la série.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le maire à signer avec convention à intervenir avec la Sté CINETEVE pour la mise à disposition pour le décor « Camaret-sur-Mer ».

Délibération n° 21-77 | 4.1 personnel titulaire | Reçu en Préfecture le 27/09/2021 – ID 029-212900229-20210923-DEL2177-DE

### Tableau des effectifs : ouverture de postes

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs pour pourvoir à un poste complémentaire aux services techniques affecté au Port.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs permanents :

Création au 1<sup>er</sup>/10/2021 d'un poste de catégorie B du cadre d'emploi des techniciens, à temps complet.

Ferme un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à un avancement de grade au 1<sup>er</sup>/09/2021.

Emploi / Grade	Cat.	Temps complet			Observations	Temps non complet			Observations
		Postes ouverts	Pourvu	Non Pourvu		Postes ouverts	Pourvu	Non pourvu	
<b>Filière administrative</b>									
Adjoint administratif	C	1	1						
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	5	5						
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	2	1	1	1 disponibilité				
Rédacteur	B	1	1						
Rédacteur principal 2ème classe	A	1		1	avancem grade 8/12				
Attaché principal	A	1	1						
Cadre d'emploi des Attachés	A	1		1	ouverture 1er/9/21				
DGS - emploi fonctionnel	A	1		1					
<b>TOTAL</b>		<b>13</b>	<b>9</b>	<b>4</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Filière police municipale</b>									
Brigadier-chef principal		1	1						
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Filière technique</b>									
Adjoint technique territorial	C	9	9			2	2		28/35è + 30/35è
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	7	6	1	1 disponibilité				
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	6	5	1	1 dispo + 1 av grade				
Cadre d'emploi des Adjoints techniques	C	2		2	ouverture 1/10/21				
Agent de maîtrise	C	1	1						
Technicien principal 2ème classe	B	2	2						
Cadre d'emploi des techniciens	B	1		1					au 1er 11/2021
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>23</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>Filière médico-sociale</b>									
Agent spécialisé principal 2è cl écoles maternelles	C	1	1						
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Filière animation</b>									
Adjoint territorial d'animation	C	1	1			1		1	22,5/35è au 1/9/21
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	C	1	1						
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>1</b>		<b>1</b>	
<b>Filière culturelle</b>									
Adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1						
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>46</b>	<b>37</b>	<b>9</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	

Délibération n° 21-78 | 7.5 Subvention | Reçu en Préfecture le 27/09/2021 – ID 029-212900229-20210923-DEL2178-DE

### Subvention exceptionnelle au CCAS

Le CCAS s'est engagé pour réaliser une étude ABS « analyse des besoins sociaux ». Il n'y a pas suffisamment de crédit au budget pour le financement qui se fera en partie grâce aux dons pour 3500 €.

La commune est sollicitée à concurrence de 5.000 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accorde au CCAS une subvention de fonctionnement de 5000 €,

Dit que les crédits seront pris à concurrence du chapitre 65 sur l'enveloppe de l'article 6574.

Délibération n° 21-79 | 1.5 Transaction... (convention) | Reçu en Préfecture le 27/09/2021 – ID 029-212900229-20210923-DEL2179-DE

**Telgruc-sur-Mer : convention de subventionnement micro crèche Ti Bidoc'hig**

La commune de Telgruc-sur-Mer dispose d'une micro-crèche gérée en délégation de service public du le territoire de la presqu'île de Crozon. La convention proposée ouvre la possibilité pour les enfants de Camaret de trouver une place dans cet équipement.

Les communes adhérentes s'engagent à verser à la mairie une subvention proportionnelle à la fréquentation annuelle des enfants de leur commune réciproque. La convention est conclue pour 4 ans du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec la commune de Telgruc-sur-Mer une convention de subventionnement micro crèche Ti Bidoc'hig.

Délibération n° 21-80 | 9.2 autres domaines Commune | Reçu en Préfecture le 27/09/2021 – ID 029-212900229-20210923-DEL2180-DE

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (RPQS-AC)**

Monsieur le maire présente le RPQS de l'assainissement collectif (AC) pour l'exercice 2020. Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (AC) pour l'exercice 2020.

Délibération n° 21-81 | 9.2 autres domaines Commune | Reçu en Préfecture le 27/09/2021 – ID 029-212900229-20210923-DEL2181-DE

**Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS-ANC)**

Monsieur le maire présente le RPQS de l'assainissement non collectif (ANC) pour l'exercice 2020. Le Conseil Municipal, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (ANC) pour l'exercice 2020.

Délibération n° 21 -82 | 5.4 Délégation de fonctions | Reçu en Préfecture le 27/09/2021 – ID 029-212900229-20210923-DEL2182-DE

**Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation

21-69	18/08	8	9.2 Autres Domaines	THOMAS	Concession funéraire	315,00 €
21-70	18/08	8	9.2 Autres Domaines	DUHAYON	Concession funéraire	420,00 €
21-71	18/08	8	9.2 Autres Domaines	PITON	Concession funéraire	420,00 €
21-72	18/08	8	9.2 Autres Domaines	GESTIN	Concession funéraire	210,00 €
21-73	03/09	26	7.5 Subventions	DRAC	Subvention église DRAC	
21-74	07/09	5	3.3 locations	JEREMIE	Location appartement 1er étage collège rue Gal Leclerc	
21-75	07/09	16	5.5 ester en justice	M° JF ROUHAUD	Défense commune affaire GLORION	
21-76	15/9	8	9.2 Autres Domaines	KERMEL	Concession funéraire	210,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 07.